



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil
625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3
Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083 - courriel : serve@videotron.ca

Mot de la présidente

« LA LIMITE À L'INTÉGRATION EST DÉPASSÉE, IL FAUT FAIRE PLUS QU'EN PARLER! »

Profitons de la Rencontre des partenaires en éducation sur l'intégration des élèves en difficulté pour nous rappeler qu'il y a des conditions essentielles à l'intégration et que celles-ci doivent être respectées. On ne peut plus faire de l'intégration à tout prix. Il faut faire connaître qu'il y a un seuil au-delà duquel la classe devient tout simplement dysfonctionnelle et ne sert plus les intérêts des élèves. Déjà, en 2007, nous réclamions des balises et des limites à l'intégration et nous proposons des solutions. Il est plus qu'urgent d'aller au fond des choses et d'établir un consensus social autour de l'intégration des élèves en difficulté.

Voici un rappel des principales solutions proposées par les enseignantes et enseignants :

- Faire l'évaluation des besoins et des capacités de l'élève avant l'intégration, ou encore, procéder promptement à cette évaluation dès que des difficultés sont décelées.
- Faire la démonstration qu'il n'y a pas de contrainte excessive ni d'atteinte importante aux droits des autres élèves pour procéder à l'intégration d'un élève en classe régulière.
- Tenir compte de la composition de la classe, de la disponibilité des services nécessaires pour répondre aux besoins des élèves intégrés et de la charge de travail supplémentaire occasionnée par cette intégration. Pour connaître toutes les solutions proposées, visitez le site de la FSE au www.fse.qc.net.

La classe ordinaire n'est pas la seule solution! Elle a dépassé ses limites, tout comme les enseignantes et enseignants qui y travaillent. Ça ne peut plus continuer comme ça !

Véronique Lefebvre, présidente



Je commence ma carrière

En début de carrière il est normal de se poser de nombreuses questions car il est difficile de connaître toutes les facettes de notre profession d'enseignante et d'enseignant. Le SERV, en collaboration avec son comité des jeunes, veut permettre à un maximum de personnes en début de carrière de bien réussir leur insertion professionnelle.

Encore cette année, nous invitons les personnes à statut précaire à venir chercher l'information sur les sujets qui les touchent directement. Cette rencontre, d'une durée approximative de deux heures, vous permettra de mieux connaître vos droits et vos responsabilités en tant qu'enseignante et enseignant à statut précaire, votre tâche et comment accéder à la liste de priorité. Nous parlerons également de l'évaluation faite par la commission scolaire.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en téléphonant au bureau du SERV au 450-455-6651 ou par courriel à johanne.serv@videotron.ca

**RENCONTRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE
24 novembre 2010 à 16 h 00**

DANS CE NUMÉRO :

► L'évaluation du personnel enseignant	2
► La marche des Femmes, le défi d'une société....	3
► Hausse de la cotisation syndicale	4

L'évaluation du personnel enseignant

À QUOI ÇA SERT ?

À première vue, l'objectif visé par vos employeurs laisse voir que l'évaluation consiste à décider des suites à donner à votre lien d'emploi. Pourtant, tous les auteurs spécialisés en matière d'évaluation du rendement s'entendent sur le fait que pareil exercice devrait se faire dans l'esprit de motiver le personnel et donc de s'attarder sur les réalisations positives des personnes évaluées et sur le perfectionnement requis ou souhaité par ces dernières.

Cherche-t-on, par ce biais, à donner aux directions un plus grand contrôle sur leur personnel enseignant?

Le lourd encadrement légal existant dans le monde de l'éducation, la formation académique requise, l'évaluation du travail des stagiaires, la mise à jour des connaissances en cours d'emploi, la procédure disciplinaire prévue aux conventions collectives pour parer à d'éventuels rares cas de comportements fautifs, le caractère professionnel du syndicalisme enseignant, tout cela n'est-il pas suffisant pour assurer un enseignement de qualité?

Enfin, si on l'appelle «appréciation du rendement», l'objectif visé, dans certains cas, n'est pas d'apprécier positivement, mais bien d'agir de manière répressive. C'est pourquoi les enseignantes et les enseignants se doivent d'être préparés pour faire face à leur évaluation.

► Quelques conseils pour votre évaluation:

- Révisez la fonction générale de l'enseignant (clause 8-2.01 de la convention collective);
- Relisez les 12 compétences professionnelles en les liant avec vos actions;
- Faites votre autoévaluation. Préparez-vous à expliquer vos points forts et les points sur lesquels vous voulez devenir meilleur.
- Pendant l'évaluation, demandez des précisions et des éclaircissements sur les commentaires de votre direction. Si vous n'êtes pas d'accord, indiquez-le en soutenant votre point de vue avec des faits.
- Ne laissez pas la direction faire des intrusions dans votre vie privée. L'évaluation doit porter sur le travail que vous effectuez, pas sur la personne que vous êtes ou sur votre vie à l'extérieur de l'école.
- Assurez-vous que la direction vous remette une copie de votre évaluation. Ajoutez-y vos commentaires.

CERTAINS ENCADREMENTS LÉGAUX

Vos droits

► Droit à la vie privée

Le droit à la vie privée est un droit consacré à l'article 5 de la *Charte des droits et libertés* de la personne. Le contenu de l'évaluation doit donc se limiter aux éléments du travail. Des questions sur les valeurs personnelles ou sur le dossier médical, par exemple, n'ont pas leur place dans le cadre d'une évaluation du travail.

► Les renseignements personnels

Nul ne peut, au nom d'un organisme public, recueillir un renseignement personnel si cela n'est pas nécessaire à l'exercice des attributions de cet organisme ou à la mise en œuvre d'un programme dont il a la gestion, nous indique l'article 64 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le mot nécessaire doit s'interpréter dans le sens d'indispensable.

Par ailleurs, l'article 37 du *Code civil du Québec* prévoit que toute personne qui constitue un dossier sur une autre personne doit avoir un intérêt sérieux et légitime à le faire.

Elle ne peut recueillir que les renseignements pertinents à l'objet du dossier et ne peut, dans la constitution ou l'utilisation du dossier, porter atteinte à la vie privée ni à la réputation de l'intéressé.

► L'autonomie professionnelle

L'article 19 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le personnel enseignant a le droit, dans le cadre du projet éducatif et dans le respect des autres dispositions de la Loi, de choisir les instruments d'évaluation et de diriger le groupe d'élèves qui lui est confié. On reconnaît donc par là au personnel enseignant, une marge d'autonomie professionnelle appréciable. Les modifications apportées à la *LIP* en 1998 visaient notamment à reconnaître le professionnalisme enseignant et à lui faire une place plus grande dans la vie de l'école.

En conclusion, rappelons qu'il ne s'agit pas d'évaluer la personne, ce qu'elle est, son caractère, ses idées, mais bien le travail qu'elle effectue, en regard des critères préalablement établis.

La marche des Femmes, le défi d'une société...



J'ai marché pour la cause des Femmes le 13 octobre à Valleyfield et le 17 octobre dernier à Rimouski car les femmes et les hommes présents à la Marche mondiale des Femmes s'inquiètent pour l'avenir.

Nous nous questionnons sur la gérance actuelle de nos élus qui dirigent en s'offrant des bonus, des comptes de dépenses exorbitants et sans oublier les nombreuses petites enveloppes ... Pourtant, ils prétendent que pour sortir de la crise économique actuelle, ils doivent couper dans les services sociaux, hausser les impôts et les taxes. On se demande à qui servirait ce surplus d'argent puisqu'ils n'arrivent même pas à gérer efficacement l'argent actuel. C'est peut-être là, la solution du problème. Parfois, il faut regarder dans sa cour ...

Voici une des revendications des Femmes qui me semble assez prioritaire et urgente; le retour des cours sur la sexualité dans nos écoles pour mieux éduquer les jeunes et ainsi les guider dans une sexualité plus saine. En effet, les messages que la société véhicule amènent pour certains des problèmes au niveau de leur comportement. C'est le retour de la femme objet et de l'homme conquérant. De plus, je suis persuadée qu'aucun des deux n'y trouve son compte, car ils sont pris chacun dans un rôle qu'on tente de leur imposer, soit avec les jeux vidéo, les vidéoclips, la publicité, la pornographie, la mode, le texte des chansons et les émissions de télé.

Par ailleurs, une intervenante d'aide pour les victimes d'agressions à caractère sexuel (CALACS) confirme qu'il y a une augmentation importante de cas d'agression. Cette problématique amène les intervenants à se questionner sur l'impact direct de l'hypersexualisation dans notre société et l'augmentation des agressions sexuelles. Ce nouveau courant de pensée sur l'importance du "paraître"; rester jeune à tout prix, est très payant pour le domaine de la mode, du cosmétique, des produits pharmaceutiques, de l'esthétique, etc. Évidemment, notre santé mentale en est plus déficiente puisque le bien être intérieur n'est plus une préoccupation en soi.

Disons non à l'amnésie collective, car je crois que tous ensemble, on peut espérer offrir un monde meilleur aux futures générations. On tente de nous faire croire à un état providence, providence pour qui ? Nous vivons plutôt dans un état social qui gère mal nos taxes et qui vend nos richesses au plus offrants. Bref, le système capitaliste doit rentabiliser ses investissements et il le réalise à même ses citoyens.

P.S. À Rimouski, nous étions 10 000 femmes, hommes et enfants à marcher pour les Femmes du monde entier. Évidemment en Amérique du Nord, nous ne luttons pas pour notre survie mais pour un partage plus équitable des droits et des richesses.

Julie Lambert

Responsable du comité des femmes, SERV

Hausse de la cotisation syndicale

L'ABC DE LA COTISATION SYNDICALE

En vertu de notre code du travail, une cotisation doit être prélevée directement sur le salaire de l'employé par l'employeur et envoyée au syndicat accrédité pour le représenter.

Pour tous les membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil, cette cotisation correspond à 1,40 % du revenu effectivement gagné. Comme notre syndicat est affilié à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), nous devons lui envoyer une cotisation correspondant à 0,54 % du revenu effectivement gagné par chaque cotisante et cotisant. Une partie de ce 0,54 % est versée par la CSQ aux différentes fédérations qui la composent. Pour nous, il s'agit de la FSE (Fédération des syndicats de l'enseignement).

Prenons un exemple : pour chaque 100 \$ que vous gagnez, 1,40 \$ est prélevé par la Commission scolaire et retourné au syndicat local. De ce 1,40 \$, notre syndicat envoie 0,575¢ à la CSQ et à la FSE et nous conservons la différence, soit 0,825 ¢ pour l'action locale. La Centrale et ses Fédérations négocient entre autres la convention nationale avec le gouvernement, s'occupent de faire les représentations politiques nécessaires auprès des divers ministères et organismes et offrent différents services spécialisés (juridiques, relations de travail, sécurité sociale, formation,..) adaptés aux besoins des membres. Le syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil s'occupe entre autres de la négociation de la convention locale et veille à ce que les clauses nationales et locales soient respectées par l'employeur et ses représentants.

Vos représentants politiques s'emploient donc à faire respecter vos droits, à défendre vos intérêts et à vous protéger. Le syndicat se préoccupe également de maintenir une vie militante active, que ce soit par les assemblées de personnes déléguées, des rencontres dans les

établissements ou des sessions de formation. De plus, plusieurs comités (conventionnés ou non) nécessitent une implication des différentes ressources libérées et une participation des membres de la base afin de bien vous représenter.

Depuis 2007, la Centrale, après avoir pris la décision en Congrès, a haussé la cotisation de 0,51¢ à 0,54¢. Donc, les congressistes ont voté de fixer la cotisation à 0,54 % du revenu effectivement gagné à compter du 1^{er} janvier 2007. Depuis ce temps, nous devons envoyer 3 ¢ de plus à la Centrale. Autrement dit, nous avons .03 ¢ de moins pour chaque 1,40 \$ cotisé. À cette échelle, cela semble peu, mais lorsqu'on l'extrapole aux revenus des 740 membres, cela correspond à plus de 67 000 \$ en moins pour l'organisation depuis 2007 (chiffres de 2009).

Le Comité exécutif du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil a étudié les états financiers et a effectué des prévisions budgétaires et en conclut que pour affecter le moins possible le service direct aux membres, une légère augmentation des cotisations est nécessaire.

Prenez note que le conseil exécutif du SERV recommande une hausse de la cotisation syndicale applicable 30 jours après son acceptation en assemblée générale.

Vos personnes déléguées ont actuellement en main un document intitulé « *Réflexion sur la cotisation syndicale* » à l'intérieur duquel vous retrouverez le taux proposé, l'historique du dossier qui chemine depuis 2007, les motifs de cette proposition ainsi que l'analyse complète du groupe de travail sur les finances du SERV. N'hésitez pas à en faire la demande à la personne déléguée de votre école ou en téléphonant au bureau syndical.

Lors de la prochaine assemblée générale vous serez donc appelés à vous prononcer sur une hausse de cotisation.